

Assemblée Générale annuelle du mercredi 02 mai 2018

Ordre du jour :

- bilan moral et financier
- renouvellement du collectif
- horaires
- salarié(e)
- modalités de prise de décision

Bilan moral

(cf feuille Bernadette)

Bilan financier

Anne s'est retirée de la commission compta.

Reste Philippe et Sophie avec l'aide de temps en temps de Walter.

Le bilan de l'année 2017 (4 mois) est positif.(cf tableau de Walter)

L'embauche d'un(e) éventuel(le) salarié(e) cet été est financièrement possible. Il serait aussi possible à mi-temps pour un poste à l'année.

Les bénéfices sont de 16 %. Entre 2000 € et 2500 € de bénéfice par mois net.

Il y a eu 1 % de perte de marchandises.

La question est posée de savoir ce qu'il sera fait de cet argent (moins de marge ? salarié(e) à mi-temps à l'année?)

Attention concernant les impôts pour 2018.

Nous serons soumis à la TVA.

Impôt sur les bénéfices ? Impôt sur les sociétés car activité commerciale ?

En attente de la réponse des impôts nous continuons de nous renseigner.

L'idée de prendre conseil auprès de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) est émise.

Magalie se porte volontaire pour faire des recherches sur cette question : association/impôt

Le chiffre d'affaire est en augmentation de septembre à décembre.

Les horaires

Les permanences reposent sur un petit nombre de bénévoles.

Lors de la dernière AG il a été décidé de fermer le lundi matin afin d'alléger un peu le dispositif et d'en profiter pour mettre en place une permanence de ménage.

La nouvelle caisse enregistreuse fait-elle peur aux bénévoles?

Est-ce que l'on continue cette répartition des bénévoles ou pas ?

Il y a moins de démarreurs depuis l'arrivée de la caisse mais il faut mieux attendre de voir ce que cela va donner avec les nouvelles formations pour voir si la tendance se confirme ou pas.

Certaines demi-journées voient moins de clients.

Quand il y a eu les fermetures avec les jours fériés, le lendemain a vu le chiffre d'affaire rattraper le manque.

Les fermetures posent les problèmes de la conservation des produits frais, de la gestion du stock/rapprovisionnement, et des dépenses liés aux transports quand on n'est pas franco de port.

Calcul : il faut 2 permanences / mois pour chaque bénévole pour assurer toutes les permanences.

Il n'y a eu que 2 fermetures seulement depuis l'ouverture.

Les personnes qui font beaucoup de permanences sont-elles dérangées par cette situation ?

La question est reposée concernant les objectifs : chiffre d'affaire ou épanouissement des bénévoles de l'association ?

Comment tenir sur la durée ?

Réduire les plages horaires plutôt que la fermeture certains jours ?

On a déculpabilisé les gens qui ne pouvaient pas faire beaucoup de permanences à la dernière AG. Attention de ne pas culpabiliser maintenant les gens qui donnent beaucoup de leur temps !

Un exemple est donné avec Le Local à Ambert (magasin de producteurs) qui ouvre seulement 4 demi-journée dans la semaine, mais il n'y a pas la même problématique d'approvisionnement.

Danger de fatigue dans le temps si on continue sur le même rythme.

Il y a aussi l'objectif de respecter les clients qui entre en compte.

Conclusion : attendre septembre, après l'embauche de cet été pour en reparler.

Le planning actuel des bénévoles est un très bon outil.

Salarié(e)

Il faut se mettre d'abord d'accord sur les dates pour cet été.

5 jours = 40H

Pas de travail le dimanche + 1 journée de libre dans la semaine.

1 personne sur 25H ou 2 personnes sur 18/20H ? pendant 2 ou 3 mois ?

Il faut travailler sur

- la fiche de poste
- la relation avec le collectif
- les modalités d'embauche

Un petit groupe de travail va se former à partir de ce qui va être dit.

La question est posée de savoir si tous les présents sont d'accord pour une embauche : non, des dissensions apparaissent, différents points de vue sont émis :

- > Cela serait une bonne expérience pour savoir si c'est possible d'embaucher à long terme.
- > En période de vacances scolaires il est plus difficile de trouver des bénévoles.
- > Les bénévoles peuvent servir à créer une embauche, le financement est possible.
- > Il n'y a pas assez de recul, ce sera notre premier été.
- > Modifier les horaires pour cette période plutôt qu'embaucher.
- > Est-ce en accord avec les valeurs de l'association ?

Un accord ne pouvant être trouvé, nous nous penchons sur les modalités de prise de décision pour pouvoir avancer.

Prise de décision

Les points suivants ont été acceptés :

Concernant les AG

- avant une assemblée générale, un groupe de travail est constitué pour la préparer. Ce groupe est ouvert à tous les adhérent(e)s

- le groupe de travail établit un ordre du jour et organise le déroulement des débats. Il détaille l'ordre du jour. La commission communication envoie l'ordre du jour détaillé aux adhérent(e)s
- lorsque le consentement n'est pas atteint concernant un point d'une AG, on peut débloquent la situation via un vote lors de cette même AG (proposition à retravailler pour faire apparaître les minorités)
- on distingue les AG statutaires (ordinaires, extraordinaires) des assemblées générales (sur un thème précis et avec une forme participative et ludique)

Concernant le collectif :

- les membres du collectif doivent être présents aux réunions de collectif, ou avertir de leur absence
- ils et elles peuvent donner un pouvoir pour exprimer leur point de vue sur des points de l'ordre du jour
- les réunions du collectif sont ouvertes à tous les adhérent(e)s
- un(e) membre de chaque commission doit être présent lors des réunions du collectif. Si exceptionnellement une commission ne peut pas être représentée, elle prendra soin de transmettre les informations importantes aux membres du collectif
- lorsqu'une décision non prévue à l'ordre du jour est prise en réunion du collectif, les personnes qui n'ont pas pu participer à la réunion peuvent demander à reconsidérer la question. Cette demande doit être effectuée avant la réunion de collectif suivante, si possible avant l'établissement de l'ordre du jour
- le compte-rendu de collectif est publié au maximum une semaine après la réunion
- une réunion du collectif ne doit pas dépasser 2 heures
- les points inscrits à l'ordre du jour doivent être priorisés au début de la réunion
- la personne qui fait le compte-rendu de la réunion du collectif est chargée de préparer l'ordre du jour de la réunion suivante et d'assurer la gestion des tours de parole lors de celle-ci
- dans les compte-rendus apparaissent la liste des membres et commissions présents, excusés et absents
- les commissions s'engagent à respecter les points de règlement intérieur et de la charte qui les concernent
- le collectif a un rôle de coordination des commissions et d'information aux adhérents
- lorsque le collectif ne parvient pas à se mettre d'accord sur un sujet, la décision est reportée à une assemblée générale. En cas d'urgence, cette décision peut être prise au vote des membres du collectif, en attendant que la question soit étudiée en AG
- les compte-rendus du collectif sont mis en ligne sur le site internet et sont envoyés par emails aux adhérent(e)s qui le souhaitent par la commission communication
- la date de la prochaine réunion du collectif ainsi que l'ordre du jour sont affichés à gauche de la porte en entrant dans le magasin

Concernant les commissions :

- le travail d'une commission est le résultat d'une coopération entre les membres de celle-ci
- la participation à une commission n'est pas un engagement figé dans le temps. On peut y entrer et en sortir sans formalité.
- les dates de réunions des commissions sont affichées dans le magasin, à côté de celles des réunions du collectif
- les commissions sont tenues d'informer le collectif de leurs décisions

Salarié(e) le retour

Il est tard, beaucoup de temps a été perdu, nous n'avons plus le temps d'aborder tous les points prévus à ce sujet.

Vote pour l'embauche du salarié, tout le monde s'est exprimé :

4 votes contre

17 votes pour

1 abstention

La décision d'embauche d'un salarié pour les congés d'été est prise.

La constitution d'un groupe de travail pour les points liés à l'embauche (modalités des recrutements, fiche de poste, ...) n'est pas possible, faute de volontaires. La question sera donc travaillée par le collectif lors de sa prochaine réunion.

Astrid Joly, bénévole, a de l'expérience sur les embauches faites par des associations et sera sollicitée pour ses conseils.

Renouvellement du collectif

Bernadette Plasse

Astrid Ursem

Jacky Chabrol

Sophie Domarle

Agathe Sartre

Sandra Robillard